

Statut d'artiste : l'avoir ou pas



Le comédien Angelo Bison, alias Guy Béranger dans "Ennemi public". Le tournage de la 3e saison de la série belge, qui devrait commencer en février 2021, reste conditionné à l'évolution de la crise sanitaire.

Politique culturelle

Marie Baudet

Publié le 02-05-2020 à 17h29 - Mis à jour le 02-05-2020 à 17h29



La crise sanitaire met en lumière la précarité des travailleurs de la culture et les carences d'un système imparfait. Un "néant" à peine éclairci par le "statut d'artiste" pour ceux qui en bénéficient. Témoignages.

Avec l'actuelle crise sanitaire, et la mise à l'arrêt depuis la mi-mars et pour une durée encore incertaine des activités culturelles impliquant un contact, la question du statut des artistes se pose, plus aiguë que jamais.

On se souvient du séisme que provoqua, en 2003, la grève des intermittents du spectacle qui, en France, aboutit à l'annulation du Festival d'Avignon In et d'une large part du Off. C'est aujourd'hui pour contrer la pandémie de Covid-19 que le prestigieux et vaste festival – comme l'essentiel des rassemblements culturels en Europe et au-delà – s'est résolu à ajourner son édition 2020. Les intermittents ? Actrices et danseurs, régisseurs et metteuses en scène, éclairagistes, clowns, musiciens et tous les autres qui font vibrer la cité des Papes en juillet se retrouvent au bord d'un précipice – qui n'est pas moins vertigineux de ce côté-ci de la frontière.

Sous les radars

On l'a dit, écrit, répété : le secteur culturel a, consécutivement aux mesures de confinement, perdu 93 % de ses revenus, et se place tristement en tête des catégories les plus affectées par la crise, devant même l'Horeca. Du côté des pouvoirs publics, si la Fédération Wallonie-Bruxelles et la ministre Linard sont en dialogue suivi avec les fédérations professionnelles, les inconnues restent nombreuses. Au niveau fédéral, dont dépend l'Onem, les réponses se font cruellement attendre.

- Lire aussi la Lettre ouverte du comédien, chorégraphe et metteur en scène Clément Thirion à la Première ministre Sophie Wilmès

Pierre Dherte, président de l'Union des artistes, pointe le néant dans lequel jusqu'ici sont maintenus tous les travailleurs du secteur. Même aux "bien chanceux" qui, dit-il, "auraient seulement droit à ce qu'on nomme erronément un "statut", le fédéral propose ceci par temps de crise" : "la neutralisation de la période allant du 1er avril au 30 juin 2020 comme période de référence pendant laquelle ils doivent prouver des prestations [...]". Pour ne rien dire des autres, tous les autres, les hors-cadre, sous les radars, les sans statut, sans contrat, sans perspective et sans revenus pour une durée indéterminée.

La précarité structurelle des travailleurs de la culture se trouve ici sous un implacable révélateur. L'occasion de revenir sur ce "statut d'artiste" si souvent invoqué. Bien que très usitée, cette terminologie demeure pourtant, pour le grand public, à la fois floue et constellée d'idées reçues. Clarifions-la un peu (voir encadré) et écoutons les premiers concernés : les artistes.

Le visage d'"Ennemi public"

Désormais indfectiblement associé à Guy Béranger, son glaçant personnage dans la série belge Ennemi public (les deux premières saisons sont disponibles sur Auvio : le tournage de la saison 3 devrait commencer en février 2021 – un conditionnel dû bien sûr au coronavirus), Angelo Bison a fait ses débuts sur scène en 1980, engagé par Claude Étienne au Rideau de Bruxelles. Le fameux statut d'artiste que réclamaient les syndicats a évolué en quarante ans. "Ça ne m'a jamais dérangé d'être assimilé aux bûcherons", rigole-t-il, se souvenant du temps où les artistes n'entraient dans aucune case.

S'il a pu accéder au "chômage d'artiste" à une époque et des conditions moins dures qu'aujourd'hui, Angelo Bison considère que "le véritable statut du comédien, de la comédienne, c'est de jouer, de rencontrer son public, de le sentir respirer".

Le metteur en scène Lorent Wanson et lui devaient créer au Royal Festival de Spa Da Solo, de l'autrice belge Nicole Malinconi. "Un texte magnifique, qui parle de fin de vie et fait, alors qu'on l'a choisi bien avant la pandémie, terriblement écho à ce qui se passe aujourd'hui dans les maisons de repos." Les répétitions jusqu'ici se font par Skype. "À partir de fin mai, on doit commencer à se voir." Pas de dimona (déclaration immédiate d'emploi, voir lexique), donc pas de salaire. Et, les représentations de Spa ayant sauté, la plus grande incertitude prévaut pour la suite.

"De quoi affronter les mauvais jours", le chômage artistique "devrait être l'exception, il est devenu la règle", déplore le comédien.

- "Mes parents, ma grand-mère me considèrent comme précaire. Or comme technicienne je le suis bien moins que d'autres, qui travaillent sous contrats plus courts, voire sans contrat" – Sophie Vercruysee, monteuse images pour le cinéma et le documentaire

Un statut qui n'en est pas un

Ce renversement de la règle et de l'exception est bien ce contre quoi s'élève Céline Lory. Musicienne, autrice, performeuse, elle a fait il y a plus de dix ans le choix d'un travail parallèle, alimentaire, qui lui permettrait d'exercer son art sans l'assujettir à un statut qui en réalité n'en est pas un, souligne-t-elle. Voire qui, "de façon assez malsaine, donne une image assimilant artiste et chômeur".



Céline Lory pointe ce que la crise actuelle révèle avec plus d'acuité encore : "un système bancal, fait de bric et de broc - et de pas mal d'hypocrisie". À commencer par un déséquilibre patent entre "les conditions d'accès au statut quasiment impossibles à atteindre quand on est un artiste lambda, et les critères de maintien du statut, qui eux paraissent au contraire presque laxistes". Et ceci alors que l'Onem, précise-t-elle, "interprète de manière extrêmement tatillonne la notion d'emploi artistique". Un rééquilibrage semble nécessaire, et les fédérations professionnelles travaillent, entre autres, à ce chantier.

Mais le déséquilibre ne s'arrête pas là, juge Céline Lory, prenant pour exemple la rémunération "au cachet" des musiciens par des programmeurs salariés d'institutions subventionnées. "Un cachet plus que brut, dont après le retrait de toutes les charges il ne reste presque rien. Or tout le milieu accepte de fonctionner comme ça. Le problème premier dans cette manière de gérer le paysage musical est que rien n'est fait dans les règles du droit du travail", s'insurge la musicienne. "On nous demande d'être notre propre entrepreneur, alors qu'on n'a pas les ressources pour ça."

- "La crise révèle dans quel no man's land juridique se trouvent la plupart des artistes" – Céline Lory, musicienne, autrice, performeuse

S'ajoutent au tableau la pandémie et le confinement. Les conditions d'octroi d'une aide aux artistes par le fédéral, extrêmement restrictives, démontrent pour Céline Lory "la vision lacunaire et biaisée qu'a le monde politique du secteur artistique". Et l'urgence d'"engager le débat sur un système déjà bancal en temps normal, et qui en temps de crise s'effondre complètement".

[Épinglé] Existe-t-il un statut social spécifique pour les artistes ?

L'Union des artistes répond à cette question – et beaucoup d'autres – dans un utile vade-mecum.

"L'artiste ne bénéficie pas d'un statut social particulier à côté du statut des salariés (incluant les chômeurs et les bénéficiaires du CPAS), du statut des indépendants et de celui des fonctionnaires. L'artiste ressortira donc d'un de ces trois statuts selon qu'il soit lié par un contrat de travail, qu'il soit assujéti à une caisse d'assurance sociale pour indépendants ou qu'il soit engagé sous statut par l'État.

Néanmoins, certaines règles sociales spécifiques ont été élaborées pour les artistes dans la législation sociale, pour répondre au profil particulier de leurs conditions de travail, souvent plus précaires, aléatoires et fluctuantes. Ces dispositions particulières, notamment relatives au chômage, visées par la mention "statut d'artiste", tendent donc à assurer à l'artiste une meilleure protection sociale."

Lexique section containing definitions for "Statut d'artiste", "Non-dégressivité", "Bénéficiaires", "Et les techniciens ?", "Intermittent", and "Dimona".

Sur le même sujet section with two article thumbnails: "La culture est le troisième employeur d'Europe" and "Tax shelter: les professionnels du cinéma et de la scène, les oubliés du projet de loi Corona ?".

Les articles abonnés les + lus section with a list of 5 recommended articles on various topics like COVID-19, politics, and startups.

Publicité section for a La Libre.be gift card, featuring an image of the card and promotional text.